



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 9 mars 2020

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/03/2020

**Présents** : Jean-Marc MORETTI, François-Michel GEST, Magali CHEVREAU, Emilie BROCHARD, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Nathalie VERNA, Etienne SOLLIER, Annick MASSON-VERZELLES, Franck RIVARD, Martine TOURNOIS, Michel POTIEZ, Amélia ROUVIER, Jacques LECOFFRE et Laurent CHANDIVERT.

**Secrétaire de séance** : Laurent CHANDIVERT

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h*

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 27 janvier 2020.

### 1) ACHAT DE TERRAIN IMPASSE DES CLOUSEAUX

Le Maire expose,

Lors de sa séance du 14 octobre 2019, le conseil municipal a désigné un maître d'œuvre pour l'aménagement de l'impasse des Clouseaux.

Après visite sur le terrain, il a été évoqué la possibilité d'acheter un terrain situé au bout de l'impasse pour permettre le retournement des camions poubelles, pompiers et autres véhicules.

Le maire dit avoir rencontré le propriétaire du terrain qui est disposé à vendre une partie de sa parcelle d'une contenance d'environ 500 m<sup>2</sup>.

Le prix indiqué par la Chambre d'agriculture se situe entre 7 et 10 € du m<sup>2</sup>.

M. Gest précise que le bornage de l'impasse des Clouseaux est déjà prévu et que cela permettrait d'inclure cette parcelle dans le bornage à moindre coût.

Le maire rappelle que dans le cadre de l'instruction du PLUI les parcelles de l'impasse des Clouseaux pourraient être requalifiées en terrain non constructible.

Il indique également que les services d'Agglopolys n'effectueront les travaux de viabilisation sur la totalité de l'impasse que si un permis de construire est déposé sur le dernier terrain au fond de l'impasse.

Annick Verzellesi demande à ce qu'un membre du conseil municipal ne prenne pas part au vote car il est concerné par l'achat d'une parcelle de cette impasse.

Le maire propose aux membres présents de l'autoriser à mener les négociations avec le propriétaire de la parcelle cadastrée actuellement YE 39 pour l'achat de la pointe de ce terrain qui représente environ 500 m<sup>2</sup>.

Le maire demande aux membres présents de l'autoriser à faire une proposition d'achat d'une partie de la parcelle YE 39 à un prix inférieur à 10 € du mètre carré. La conseillère municipale concernée par l'achat d'une parcelle de l'impasse des Clouseaux ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'achat d'une partie de la parcelle YE 39, pour une contenance d'environ 500 m<sup>2</sup> qui sera précisée lors du bornage du géomètre, à un prix inférieur à 10 € du m<sup>2</sup>. Le maire est

autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

## **2) AFFAIRES DIVERSES**

Le maire donne la parole aux conseillers municipaux.

- Etienne SOLIER remercie la commission voirie pour leur investissement sur la durée du mandat.
- Michel POTIEZ remercie les commissions communication et fêtes et loisirs et rappelle les dates du concert à l'église le 14 mars prochain à 18h.
- Jacques LECOFFRE indique que des nids de poules sont à reboucher à Villejambon.
- Nathalie VERNA dit avoir apprécié les moments de convivialité durant ce mandat électif.
- Cécile MEUBLAT-GIRARDIN indique qu'un nouvel agent a été recruté au restaurant scolaire en remplacement de l'agent démissionnaire.
- Elle indique qu'Agglopolys propose le passage d'une ludomobile sur les communes membres et qu'elle se mettra en lien avec l'association City jeunes pour envisager son passage sur Villerbon
- Franck RIVARD dit que le mandat s'est très bien passé et il rappelle qu'un vide ta chambre aura lieu le 15 mars prochain.
- Martine TOURNOIS dit que le SOS numérique suit son cour et qu'une réunion avec les services d'Agglopolys aura lieu après les élections.
- Elle parle du nouvel office de Tourisme et dit être contente du mandat passé.
- Il dit qu'une plasticienne est venue dans la classe de maternelle.
- Il dit qu'un projet sur l'alphabétisation et les ethnies devrait être mis en place à l'école de Villerbon et qu'il faut souligner la qualité des relations avec les écoles.
- Le maire remercie les membres présents.

La séance est levée à 21h10

Jean-Marc MORETTI  
Maire

Laurent CHANDIVERT  
Secrétaire

